



DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

FORMATION
FFK

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et des disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Titulaires de l'AFA et/ou du DAF.
- Le DIF est accessible, avec ou sans AFA et/ou DAF
- Le DIF permet l'acquisition de point de bonification de grades.
- Il permet également au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du DIF et participant au meeting et à la formation nationale des coaches d'être dispensé de la « participation fédérale » lors de la formation DIF.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Ouvrir un club ;
- Coordonner des projets sportives dans la vie de son club
- Accéder aux stages de formation continue ;
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants ;
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie ;
- Elargir son enseignement au-delà du club.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation :

- Pour les titulaires du DAF : 150€
- Pour les non-titulaires du DAF : 250€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Concevoir et mettre en œuvre des exercices et séances ;
- Planifier et programmer une saison sportive ;
- Prendre en compte la spécificité de différents publics ;
- Connaître l'environnement fédéral et du club ;
- Participer à des événements fédéraux (stages d'arbitre/juge, compétitions, ...).

La durée et les méthodes pédagogiques :

Pour les titulaires du DAF :

44h de formation dont :

- 14h en présentiel
- 30h en structure club

Pour les non-titulaires du DAF :

85h de formation dont :

- 12h de préformation
- 28h en présentiel
- 30h en structure club
- 15h de participation fédérale

Travaux en préformation, en centre de formation et en structure club. Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Elaboration et animation d'un plan de séance ;
- Questionnaires à Choix Multiples ;
- Suivi de l'intégralité de la formation en présentiel et en alternance.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.

Dernière modification : 29/08/2025

Fédération Française de Karaté / Numéro SIRET : 30495185800048 - Numéro de déclaration d'activité : 11 92 17652 92

